

rejeté

SÉNAT

le 18 novembre 1965.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

PROJET DE LOI DE FINANCES

pour 1966

REJETÉ PAR LE SÉNAT

Le Sénat a rejeté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le texte du projet de loi proposé par la Commission mixte paritaire.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 novembre 1965.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros :**Assemblée Nationale : (2^e législ.) :**

1^{re} lecture : 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexes), 1589, 1594 (tomes I à XIX), 1596, 1606, 1609, 1611, 1612, 1613, 1614, 1615, 1616, 1618, 1619, 1620, 1621, 1627, 1628, 1629, 1631, 1632, 1633, 1634, 1636 et in-8° 423.

Commission mixte paritaire : 1673 et in-8° 442.

Sénat :

1^{re} lecture : 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et in-8° 14 (1965-1966).

Commission mixte paritaire : 61 (1965-1966).